

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE
COMMUNE
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 2023-22
PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE
PROXIMITÉ DU TERRITOIRE ROCHELAIS
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-
MARITIME ET LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

| | | | |
|------------------------------------|---------------|--------------|-----------|
| Conseillers en exercice | | | 15 |
| Quorum | | | 8 |
| Présents | | | 10 |
| M. CHABRIER | M. PAILLOU | Mme JONES | |
| Mme GROS | M. BESSON | Mme GRENON | |
| M. GERVAIS | Mme SIMONNEAU | Mme DILLERIN | |
| M. PLANCHET | | | |
| Absents ayant donné pouvoir | | | 2 |
| M. LAVALADE | pouvoir à | M. BESSON | |
| Mme ZELMAR | pouvoir à | M. CHABRIER | |
| Absents excusés | | | 3 |
| M. GAUTHIER | Mme BOURG | M. BOURDEAU | |
| Suffrages exprimés | | | 12 |
| Public | | | 0 |
| Secrétaire de séance | | Mme JONES | |
| Auteur de l'acte | | M. CHABRIER | |
| Convocation | | 11/05/2023 | |
| Affichage de l'avis | | 11/05/2023 | |

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

D É C I D E

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et à la présidente du département de la Charente-Maritime ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

| CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE | | | |
|----------------------|----|----|----|
| Affiché et publié le | 23 | 05 | 23 |
| Transmis au C.L. le | 23 | 05 | 23 |

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La Secrétaire de séance,

Valentine JONES.

ARTICLE PREMIER

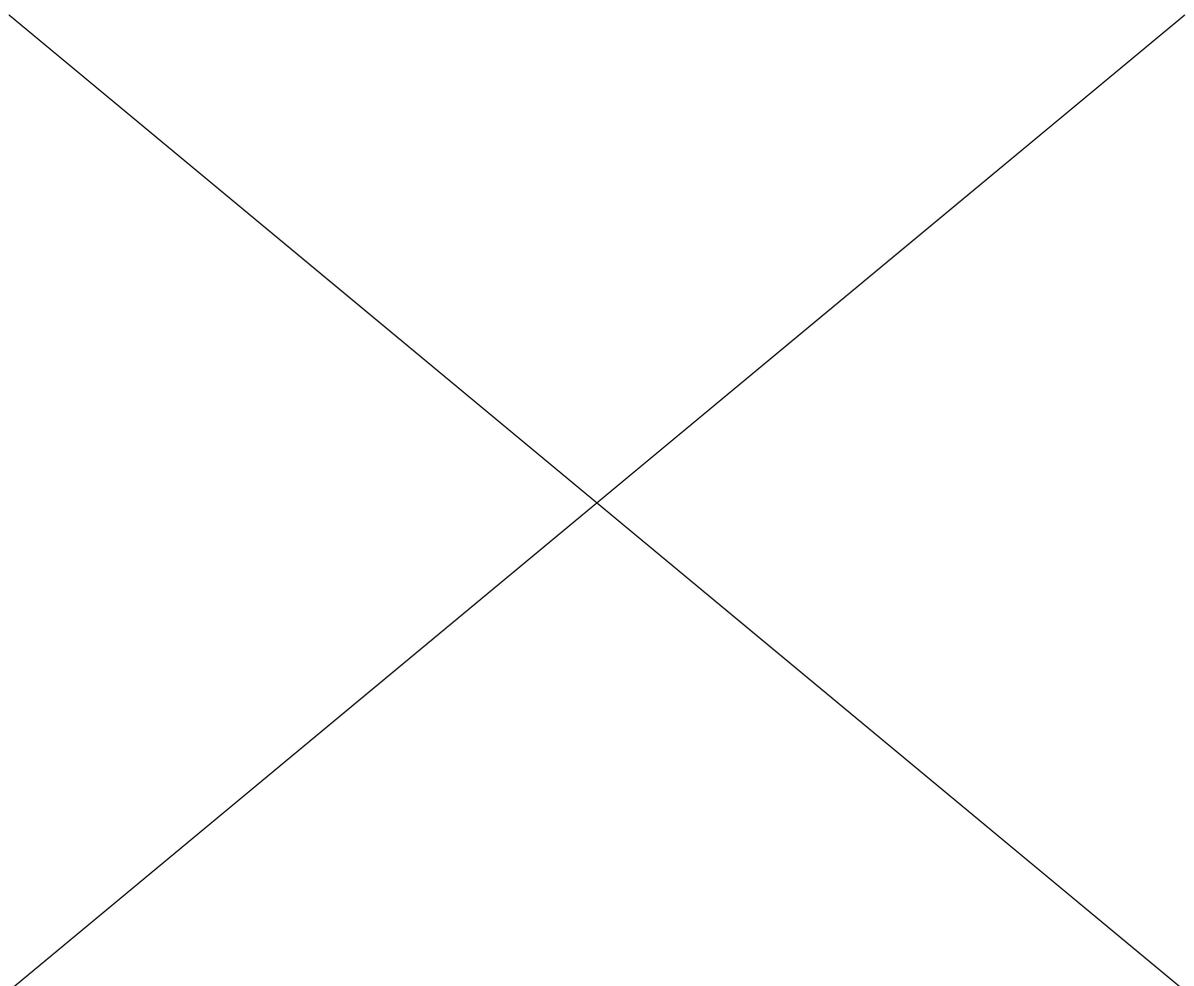
Le contrat de proximité du territoire rochelais entre le département de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, annexé à la présente délibération, est approuvé,

ARTICLE 2

Le Maire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents relatifs à la présente délibération,

ARTICLE 3

La commune prend acte de la nécessité d'être représenté au sein du comité de suivi par un élu municipal.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et à la présidente du département de la Charente-Maritime ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

| CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE | | | |
|----------------------|----|----|----|
| Affiché et publié le | 23 | 05 | 23 |
| Transmis au C.L. le | 23 | 05 | 23 |

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Valentine JONES.